

## Règlement intérieur et Infos Cours (à conserver) – Saison 2018/2019

### ❖ Activités proposées par Mambocha

Mambocha est une association loi 1901, qui propose plusieurs activités, sur différents niveaux, pour tous les âges :

- ✓ Danses en couple : Salsa Portoricaine, Salsa Cubaine, Bachata, Kizomba, Tango argentin, Rock, Danses de Salon, Lindy hop et Boogie woogie
- ✓ Danses en solo : Classique, Modern Jazz, Modern Contemporain, Hip-Hop, Reggaeton & Afro-latino, Cuban Styling, Lady styling, Flamenco et Barre au sol
- ✓ Chant

### ❖ Inscriptions

**Vous avez droit à un cours d'essai avant de vous inscrire.**

Pour vous inscrire, il faut nous fournir un dossier complet :

- ✓ La fiche d'inscription aux cours remplie et signée
- ✓ Le règlement total (Adhésion + Abonnement), voir tableau des « Tarifs 2018/2019 ».
- ✓ Un certificat médical. Le fait de ne pas fournir de certificat médical entraîne de votre part une décharge de responsabilité envers l'association Mambocha et ses professeurs.
- ✓ Attestation parentale pour les mineurs
- ✓ Une photo portrait.

Chaque adhérent se verra remettre une carte nominative avec photo et devra donc accepter la prise de cliché. Ces photos ne seront utilisées que pour la création des cartes personnelles. Mambocha s'engage à ne diffuser en aucune façon les informations personnelles concernant ses adhérents.

**Aucune inscription ne pourra être validée sans ces 4 éléments (fiche d'inscription, règlement, photo, certificat médical).**

**NB : Suite à de nombreux abus le tarif couple ne fonctionne dorénavant que pour les vrais couples vivant sous le même toit et inscrits en danses de couple.**

Pour bénéficier des tarifs réduits sur les danses de couple, merci de nous présenter un justificatif :

- **Couple** : Certificat de mariage ou de PACS ou justificatif de domicile aux 2 noms à la même adresse
- **Famille** : Livret de famille
- **Etudiant** : Carte d'étudiant en cours de validité
- **Sans emploi** : Attestation de chômage de moins de 3 mois.

L'inscription aux cours se fait lors des permanences des stages d'été (tous les lundis soir d'été sauf le 13 août) et lors des permanences de la rentrée, aux horaires de cours prévus. Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions en cours d'année sont dépendantes des places disponibles et du niveau du nouvel arrivant.

### ❖ Adhésion

Toute personne physique peut adhérer en tant que membre, sans limite d'âge, ni limite géographique, à la condition de s'acquitter d'un droit d'entrée de 25 €. La validité de l'adhésion est d'une saison de septembre 2018 à juin 2019. Pour les adhérents 2017/2018, vous avez jusqu'aux portes ouvertes le 2/09/18 pour vous inscrire en bénéficiant de l'adhésion offerte et de l'entrée libre à toutes les soirées Mambocha du 1<sup>o</sup> Trimestre hors réveillon.

Elle devra être acquittée quel que soit le nombre de participations aux activités proposées.

Une carte d'adhérent pour la saison en cours sera remise après règlement de l'adhésion. La présentation de cette carte vous permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour des événements organisés par Mambocha et chez nos partenaires. La carte d'adhérent pourra être demandée lors des cours et sera présentée impérativement pour bénéficier du tarif réduit notamment aux soirées et trainings.

### ❖ Abonnement annuel

Voir la Fiche « Tarifs Cours 2018 / 2019 »

### ❖ Assurance

Toutes les activités proposées par Mambocha sont assurées auprès de la MAIF. A ce titre les adhérents bénéficient des garanties suivantes : Responsabilité civile défense, indemnisation des dommages corporels, dommages aux biens assurés, recours protection juridique et assistance.

Les adhérents doivent avoir leur propre assurance « responsabilité civile » afin d'être couverts s'ils se blessent seuls lors des activités proposées.

### ❖ Planning de la Saison 2018/2019

La saison 2018/2019 comprend 34 semaines de cours, le planning selon les activités peut être légèrement différents, nous vous le détaillons ci-dessous :

Saison Mambocha 2018 / 2019	Jazz, Classique, Contemporain, Barre au sol, Hip hop, Danses sportives et Chant	Danses de couple, Cuban styling et Reggaeton
Rentrée	Lundi 3 Septembre 2018	Lundi 10 Septembre 2018
Vacances de la Toussaint	Du Lundi 22 Octobre au Dimanche 4 Novembre 2018	Du Lundi 29 Octobre au Dimanche 4 Novembre 2018
Vacances de Noël	Du Lundi 24 Décembre 2018 au Dimanche 6 Janvier 2019	Du Lundi 24 Décembre 2018 au Dimanche 6 Janvier 2019
Vacances de Février	Du Lundi 11 Février au Dimanche 24 Février 2019	Du Lundi 18 Février au Dimanche 24 Février 2019
Vacances de Pâques	Du Lundi 8 Avril au Lundi 22 avril 2019	Du Lundi 15 Avril au Lundi 22 avril 2019
Fin des cours	Vendredi 21 Juin 2019	Vendredi 14 Juin 2019

La saison comprendra 17 semaines pour les cours intensifs sur une demi-saison (uniquement le mardi).

La première session commence le mardi 11 septembre 2018 et se termine le mardi 22 janvier 2019.

La deuxième session commence le mardi 5 février 2019 et se termine le mardi 11 juin 2019.

Il n'y aura pas de cours les jours fériés sauf cas exceptionnels.

Si un professeur vient à manquer, le cours sera rattrapé à une date ultérieure.

En cas de changement de dates l'information sera diffusée pendant les cours et sur le site internet [www.mambocha.com](http://www.mambocha.com)

### ❖ Consignes pour les cours de danses

#### ✓ Respect des niveaux

Débutant	Initiation à une nouvelle danse
Débutant intensif	Initiation à une nouvelle danse par une formule intensive. Ce cours se déroule sur une demi-saison. 2 sessions sont prévues en septembre et en février. Apprenez l'équivalent d'une année de cours en 5 mois !
Intermédiaire	Pour les personnes qui ont au moins une saison d'apprentissage.
Intermédiaire +	Pour les personnes qui ont au moins une saison d'apprentissage, qui pratiquent régulièrement et qui n'ont aucun problème de rythme.
Avancé	Pour les personnes qui ont au moins 2 ou 3 saisons d'apprentissage, beaucoup de pratique, qui sont à l'aise sur les pistes et qui n'ont aucun problème de rythme.

Afin de ne pas freiner la progression d'un cours, tout adhérent s'engage à ne participer qu'aux cours correspondant réellement à son niveau. En cas de doute, il est nécessaire de solliciter l'avis du professeur de danse qui est le seul juge.

#### ✓ Respect des horaires

Les cours débutent à l'heure indiquée dans le planning. Par respect pour le professeur et les autres élèves d'un cours, il est demandé d'être ponctuel et de porter attention aux indications et aux conseils des professeurs. La qualité d'écoute est garante d'une bonne progression.

✓ Respect des personnes

Pour des raisons de convenances, il est demandé à tout adhérent d'avoir une hygiène convenable et aux cavaliers, une certaine attention dans le guidage, afin d'éviter les gestes déplacés ou équivoques.

✓ Respect des consignes données par le professeur

Il vous est demandé de respecter les consignes du professeur pour éviter de vous blesser ou de blesser quelqu'un. Il pourra être demandé sur certains cours spécifiques que les élèves soient équipés de jogging ou autres pantalons facilitant le mouvement, ainsi que de chaussons de danse ou qu'ils fassent les cours sans leurs chaussures.

✓ Pour les mineurs

Il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours. Le professeur a toute autorité pour demander aux parents de sortir de la salle de cours. Concernant les cours pour enfants, l'adulte responsable doit impérativement confier l'enfant au professeur en sa présence dans l'école et venir le récupérer à la fin du cours dans l'accueil ou dans la salle de cours. La présence de tout enfant dans l'école pendant les cours adultes est sous l'unique responsabilité de ses parents ou de son tuteur.

✓ Vidéo

Il est interdit de filmer le cours sauf si le professeur l'autorise.

❖ Matériel et locaux

Il est demandé aux adhérents de laisser les locaux propres et de faire attention aux locaux et équipements.

Le matériel de sonorisation est laissé sous la responsabilité du professeur qui dispense le cours.

En cas de dégradation des locaux ou du matériel de sonorisation, Mambocha demandera réparation matérielle ou financière aux responsables des dégâts.

Aucune boisson sucrée ou nourriture ne doit être introduite dans les studios de danse, les chewing-gums sont interdits. Seules les bouteilles d'eau en plastique sont autorisées.

Il est demandé aux élèves ou aux parents de vérifier que l'état des chaussures de danse ne risque pas de nuire ni à la propreté de la salle ni à la pérennité du sol. **Vous devez avoir des chaussures qui ne servent que pour les cours de danse en intérieur.** L'accès aux studios de danse est strictement interdit avec des chaussures d'extérieur. Merci de vous déchausser dans l'accueil ou dans les vestiaires. Toute dégradation devra être signalée afin de faire fonctionner votre assurance. Le non-respect de ces consignes pourra entraîner une exclusion des cours sans dédommagement.

Merci de respecter les lieux afin de pouvoir en profiter le plus longtemps possible.

L'école décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols à l'intérieur et à l'extérieur des salles de cours.

❖ Tenue règlementaire

Nous demandons à tous les adhérents de se procurer une paire de chaussures qu'ils utilisent uniquement en intérieur

Il faut prévoir l'achat d'une tenue règlementaire pour les cours de danse classique, modern jazz et modern contemporain (maximum 40 €).

❖ Gala

Pour les enfants et ados, l'association organise un gala de fin d'année (date et lieu à préciser en cours d'année). Cela entrainera 2 répétitions générales supplémentaires à Loca'Dance. Les parents devront prévoir un budget approximatif de 20 € pour le costume de fin d'année par discipline. Le gala aura lieu dans une salle de spectacle avec gradins et les places seront payantes (environ 20 € la place). Il n'y a aucune obligation de participer au gala.

❖ Remboursement

**L'adhésion sera conservée dans tous les cas pour participation aux frais de gestion.**

---

Les abonnements ne sont pas remboursables sauf dans les cas exceptionnels suivants :

- ✓ Maladie ou blessure entraînant l'abandon définitif de la danse, sur présentation d'une ordonnance médicale.
- ✓ Maladie ou blessure entraînant un arrêt de la danse pour une période minimum de 30 jours, sur présentation d'une ordonnance médicale.
- ✓ Maternité
- ✓ Mutation ou licenciement, sur présentation d'un justificatif de l'employeur.
- ✓ Changement de créneau horaire incompatible avec l'emploi du temps professionnel, sur présentation d'un justificatif de l'employeur. (exemple : Le professeur demande à un adhérent de changer de niveau, donc d'horaire et/ou de jour, mais celui-ci travaille au moment où les cours ont lieu).

Une séparation n'est pas un motif de remboursement.

**Dans tous les cas, tout trimestre entamé est dû.**

Seuls les nouveaux adhérents qui ont signalé à l'inscription vouloir essayer un trimestre ont la possibilité de se faire rembourser les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres sans justificatif à condition d'en faire la demande avant le 01/12/2018. Le 1<sup>er</sup> trimestre ou les 4 premiers mois ainsi que l'adhésion seront encaissés et ne seront pas remboursés.

Les cours intensifs de salsa portoricaine et bachata du mardi qui fonctionnent sur une demi-saison ne sont pas concernés et ne sont donc pas remboursables sauf pour motifs indiqués plus haut.

**Les demandes de remboursements se font uniquement par courrier à l'adresse suivante : Mambocha 971 route des quatre saisons – 13190 Allauch. La date de prise en compte est celle du cachet de la poste. Nous ne faisons plus de remboursements rétroactifs ni de remboursements sans justificatif valable.**

Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est faite après la fin des cours, le 23 Juin 2019.

L'école se réserve le droit de modifier le planning, d'annuler un cours ou de supprimer un cours. Dans ce cas, le remboursement auprès des élèves se fera au prorata temporis sur le nombre de cours supprimés.

Les élèves présentant une blessure – même minime - ou en convalescence sont invités à le signaler au professeur qui décidera de la possibilité ou non de participer au cours.

En cas d'omission le professeur ne pourra pas être tenu pour responsable.

**Les cours non effectués ne sont ni récupérables ni remboursables ni transférables.**

❖ **Procédures disciplinaires**

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'exclure à tout moment un adhérent pour les motifs suivants :

- ✓ Trouble à l'ordre moral
- ✓ Comportement et agissement entraînant la perturbation des cours, des relations entre adhérents, ou de l'organisation Mambocha
- ✓ Manque d'hygiène corporelle
- ✓ Attitudes et gestes déplacés ou équivoques, harcèlement
- ✓ Agissements dangereux contre soi ou contre un tiers
- ✓ Dégradations des locaux ou du matériel
- ✓ Défaut de paiement, chèques impayés non compensés

**En cas d'exclusion, aucun remboursement n'est possible.**

❖ **Modification du règlement intérieur**

Toute demande de modification du présent règlement devra faire l'objet d'un courrier adressé au responsable de Mambocha. Selon sa pertinence, la validation par le Conseil d'Administration de la modification sera enregistrée dans le compte-rendu de réunion et sera intégrée dans le règlement intérieur de la saison suivante.